

Le 15 octobre 2018

À tous les membres de l'APBLN

OBJET: GARDONS NOTRE DOMAINE PROPRE

La présente se veut un rappel de la gestion des matières résiduelles de la ville de Bolton-est et de notre domaine. Il est important de s'y conformer afin de maintenir la propreté de notre domaine et pour soutenir les efforts que la ville déploie dans une perspective de saine gestion et de protection de l'environnement.

Toutes les informations concernant la gestion des matières résiduelles sont disponibles sur le site internet de la ville en suivant ce lien : <http://www.boltonest.ca/Environnement/MatieresResiduelles.aspx>. Bref, voici les points saillants :

- **Bac bleu** : Utilisé pour les matières recyclables seulement. Ne pas y déposer des matières souillées, ne pas ficeler et ne pas utiliser des sacs de plastique. Ce bac (*ainsi que le bac brun*) est la propriété de la ville. Le cas échéant, il faut communiquer avec elle pour en obtenir un;
- **Bac brun** : En 2020, l'enfouissement de matières organiques sera interdit au Québec. Depuis 2016, la ville a introduit son programme de compostage. Ce compost est redistribué à la population à tous les printemps. *Petit truc* : garder ces déchets dans le congélateur jusqu'à la veille de la collecte;

Vous pouvez utiliser des sacs compostables. **ATTENTION : IL EST INTERDIT D'UTILISER DES SACS DE PLATIQUE OU DES SACS OXOBIODÉGRADABLES.** Vérifiez que les sacs soient certifiés compostables en recherchant les logos suivants:



- **Bac noir, vert ou gris** : Utilisés pour les rebuts domestiques seulement. L'utilisation du bac est obligatoire. Les sacs ou autres contenants ne seront pas ramassés;
- **Autres rebuts** : Voir les informations détaillées sur le site de la ville. Il y a des collectes deux fois par année. Pour le reste de l'année, les ressources suivantes sont disponibles : Écocentre de POTTON et la [Ressourcerie des frontières](#); et
- **Disposition des bacs** : Tous les bacs doivent faire face à la rue soit les poignées du côté de la maison. Une distance entre les bacs est requise afin de faciliter le ramassage par le camion du fournisseur.

Voici quelques consignes que nous encourageons nos membres à suivre :

- Suivre les consignes de la ville pour la gestion des matières résiduelles;
- L'utilisation des bacs est obligatoire. Aucun rebut ne doit être déposé en dehors des bacs. **Le couvercle de ces bacs doit être fermé en tout temps**;
- Garder une distance entre les bacs afin de prévenir la possibilité pour les animaux de les ouvrir en grim pant sur le bac adjacent;
- Chaque membre est responsable de la propreté de son point de chute;

-
- Pour les points de chute communs, vous devez vous concerter afin de vous répartir équitablement le travail de maintenir les lieux propres. Nous vous suggérons un tableau de service (à la semaine ou au mois). On assure ainsi une saine collaboration entre les membres devant partager un point de chute. Mais bon, il vous revient de convenir de la meilleure méthode pour vous assurer que votre point de chute soit propre en tout temps. Nous comptons sur votre collaboration.

La propreté de notre domaine est une valeur importante pour l'ensemble des membres tant pour maintenir l'attrait pour notre domaine ainsi que la valeur de nos propriétés que pour démontrer notre fierté de vivre dans un environnement privilégié.

Nous remercions chacun de vous pour sa contribution et son engagement à maintenir notre domaine propre.

Le Conseil d'administration de l'APBLN